



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Vingt-deuxième session

Nairobi (Kenya), 16-20 janvier 2017

QUESTIONS DÉCOULANT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX

(Document établi par le Secrétariat du Codex)

Trente-huitième et trente-neuvième sessions de la Commission du Codex Alimentarius

Questions soumises pour information

❖ *Norme régionale pour la viande séchée, le beurre de karité, les feuilles de Gnetum et le manioc fermenté cuit*¹

1. À sa trente-huitième session, la Commission du Codex Alimentarius a approuvé une nouvelle activité relative à l'établissement de normes régionales pour les trois produits suivants: beurre de karité, feuilles de Gnetum et manioc fermenté cuit.

2. À sa trente-neuvième session, la Commission du Codex Alimentarius a approuvé une nouvelle activité pour la viande séchée et a adopté les recommandations de la soixante et onzième session du Comité exécutif² selon lesquelles la «Norme régionale pour la viande séchée» ne couvrirait que:

- a) la viande séchée exclusivement produite et commercialisée dans la région Afrique, tandis que les produits comme le biltong qui sont actuellement commercialisés sur les marchés internationaux seraient exclus de la norme;
- b) les aspects ayant trait à la qualité, tandis que les aspects ayant trait à la sécurité sanitaire (c'est-à-dire l'hygiène et la présence de contaminants et de résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires) seraient traités par référence aux textes du Codex existants.

❖ *Membre et coordonnateur pour l'Afrique*³

3. À sa trente-huitième session, la Commission a élu le Nigeria membre du Comité exécutif pour l'Afrique pour la période allant de la fin de la trente-huitième session de la Commission jusqu'à la fin de la deuxième session ordinaire suivante de la Commission, c'est-à-dire la quarantième session de la Commission (2017).

4. À sa trente-huitième session, la Commission a nommé le Kenya coordonnateur pour l'Afrique pour un mandat allant de la fin de la trente-huitième session de la Commission jusqu'à la fin de la première session ordinaire de la Commission, c'est-à-dire la quarantième session de la Commission (2017), qui suit la prochaine session du Comité de coordination concerné.

❖ *Amendements relatifs au Manuel de procédure*⁴

5. À sa trente-neuvième session, la Commission est convenue d'adopter l'amendement proposé par le CCMAS et approuvé par le CCGP à sa trentième session concernant la section sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage du Plan de présentation des normes Codex de produits (section 11: Élaboration de normes Codex de produits). La section révisée demande que les normes de produits comprennent le libellé suivant: «pour contrôler la conformité avec cette norme, les méthodes d'analyse et d'échantillonnage contenues dans les Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées (CODEX STAN 234-1999) concernant les dispositions de cette norme, doivent être utilisées».

¹ Annexe 1, CX/CAC 16/39/7 Add.1, REP15/CAC, Annexe VI.

² REP16/EXEC, par. 48.

³ REP15/CAC, par. 184 et 185.

⁴ REP16/CAC, Annexe II, REP16/MAS Annexe II.

6. L'amendement n'impliquerait pas la suppression automatique des méthodes d'analyse et d'échantillonnage contenues actuellement dans les normes du Codex. La suppression des méthodes d'analyse et d'échantillonnage des normes de produits sera effectuée au fur et à mesure que la révision et la mise à jour de la norme CODEX STAN 234-1999 avancera, et que les incohérences et autres questions en suspens seront résolues.

Soixante-dixième et soixante et onzième sessions du Comité exécutif

Questions demandant une action

❖ Suivi de l'élaboration des normes⁵

7. À sa soixante-dixième session, le Comité exécutif est convenu de recommander à tous les comités d'examiner la nécessité d'élaborer une méthode de gestion de leurs travaux analogue à celle qui est utilisée par le CCFH (tout en tenant compte des différences entre les sujets, les procédures de travail, etc. des différents comités);

8. Le Comité **est invité à examiner** cette recommandation.

Préparation du Plan stratégique du Codex Alimentarius 2020-2025⁶

9. À sa soixante et onzième session, le Comité exécutif a recommandé à la Commission de prier le Secrétariat d'entamer le processus d'élaboration d'un nouveau Plan stratégique du Codex.

10. Cette question **sera examinée** au point 7 de l'ordre du jour «Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex».

Questions soumises pour information

❖ Débats et conclusions concernant la revitalisation des comités de coordination FAO/OMS

11. Ce paragraphe contient un bref résumé des débats et des conclusions de la soixante-dixième session du Comité exécutif et de la trente-huitième session de la Commission concernant la revitalisation des Comités de coordination FAO/OMS, suivant les sessions des six comités régionaux de coordination tenues de septembre 2014 à juin 2015.

12. Des extraits des débats et des conclusions de la soixante-dixième session du Comité exécutif et de la trente-huitième session de la Commission figurent à l'Annexe du présent document.

Soixante-dixième session du Comité exécutif

13. À sa soixante-dixième session, le Comité exécutif a été informé des débats tenus lors des sessions des six comités régionaux de coordination, qui s'étaient réunis entre septembre 2014 et mai 2015, et en particulier du fait qu'ils s'étaient déclarés globalement favorables au processus de revitalisation visant à faire des comités régionaux de coordination des tribunes plus stratégiques et ayant une vision à long terme pour les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments intéressant les régions. À sa soixante-dixième session, le Comité exécutif a examiné les recommandations présentées dans le document CX/CAC 15/38/10 et est parvenu aux conclusions ci-après.

14. Le Comité exécutif:

- S'est déclaré favorable à l'initiative du Secrétariat du Codex, de la FAO et de l'OMS visant à revitaliser les comités de coordination.
- S'est déclaré favorable à l'alignement des ordres du jour des comités de coordination, en précisant qu'ils devaient être suffisamment flexibles pour que l'on puisse y insérer des points spécifiques visant à répondre aux besoins de la région concernée.
- A approuvé la version révisée de l'ordre du jour type (annexe II du document REP15/EXEC), qui servirait de base aux ordres du jour du cycle suivant (2016-2017) de sessions des comités de coordination.
- A demandé aux coordonnateurs régionaux de formuler des recommandations sur des sujets en vue du discours principal sur les questions prioritaires à l'échelon régional.
- A demandé à la FAO et à l'OMS, en collaboration avec le Secrétariat du Codex:
 - d'élaborer un prototype de plateforme pour l'échange d'informations, compte tenu des renseignements déjà disponibles;

⁵ REP15/EXEC, par. 22.

⁶ REP15/EXEC, par. 88.

- de formuler une série de questions sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments, qui seraient mises à l'essai lors du cycle suivant (2016-2017) de sessions des comités de coordination;
- de réaliser une analyse des informations recueillies afin de la présenter au cycle suivant.
- A demandé à la FAO et à l'OMS, en collaboration avec le Secrétariat du Codex et les coordonnateurs régionaux:
 - de formuler une série de questions sur les besoins et les priorités des régions;
 - de réaliser une analyse des informations recueillies afin de la présenter au cycle suivant de sessions des comités de coordination.
- A demandé aux comités de coordination d'apporter des contributions initiales en vue des travaux suivants de planification stratégique du Codex.

Trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius

15. À sa trente-huitième session, la Commission a été informée des conclusions du Comité exécutif et est parvenue aux conclusions ci-après.

16. La Commission:

- a) s'est félicitée de la revitalisation des comités régionaux de coordination, considérant qu'il s'agissait d'un processus utile, et elle a approuvé les recommandations formulées par le Comité exécutif à sa soixante-dixième session et les travaux du Secrétariat de l'OMS et de la FAO dans ce domaine;
- b) a reconnu l'importance de la plateforme pour le partage de l'information sur le contrôle des aliments;
- c) a noté l'importance de la coopération interrégionale, qui permettait de confronter les expériences;
- d) a reconnu que les plans stratégiques régionaux devaient être alignés sur le plan stratégique mondial, mais qu'il fallait inclure des questions régionales spécifiques et des plans stratégiques régionaux qui pourraient le compléter utilement;
- e) a noté que les activités de renforcement des capacités des coordonnateurs régionaux étaient utiles pour les préparer à remplir leur rôle.

EXTRAITS DES DÉBATS ET CONCLUSIONS DE LA SOIXANTE-DIXIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION**Soixante-dixième session du Comité exécutif****REVITALISATION DES COMITÉS DE COORDINATION FAO/OMS (point 4 de l'ordre du jour)⁷**

56. Le Secrétariat du Codex a présenté le document, élaboré conjointement par la FAO et l'OMS, et a rappelé que les six comités de coordination FAO/OMS, qui s'étaient réunis entre septembre 2014 et mai 2015, s'étaient déclarés globalement favorables au processus de revitalisation visant à faire des comités régionaux de coordination des tribunes plus stratégiques et ayant une vision à long terme pour les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments intéressant les régions. Il a expliqué que ce document contenait une analyse des débats menés au sein des comités régionaux de coordination sur les quatre propositions, à savoir i) les comités régionaux de coordination en tant que tribunes améliorées pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments: alignement des ordres du jour; ii) la plateforme pour la mise en commun d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments; iii) la détermination des besoins et des priorités dans les régions (anciens et nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments) et iv) la planification stratégique régionale et les recommandations concernant spécifiquement ces propositions pour l'étape suivante du processus de revitalisation. Par ailleurs, il a été indiqué qu'il était opportun de convenir des étapes suivantes afin que ces décisions soient prises en compte dans la préparation du cycle suivant des comités régionaux de coordination (2016-2017), qui devait commencer en septembre 2016.
57. La représentante de la FAO s'est efforcée d'expliquer le rôle envisagé pour les comités régionaux de coordination dans le recensement et l'analyse des questions nouvelles relatives à la sécurité sanitaire des aliments, compte tenu de l'importance accordée à ce thème lors des débats portant sur le point 3 de l'ordre du jour. Elle a fait remarquer que la FAO et l'OMS répondaient aux demandes de formation et de renforcement des capacités formulées par plusieurs sous-régions en matière d'alerte rapide et de prévision dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Ces activités s'inscrivaient dans le droit fil de l'approche Une seule santé et mettaient en évidence le caractère essentiel de la surveillance intégrée. La représentante de la FAO a ajouté que les capacités renforcées d'un nombre croissant de pays offraient une possibilité inestimable de s'appuyer sur les comités régionaux de coordination pour partager des informations et dégager les questions nouvelles en matière de sécurité sanitaire des aliments, ce qui améliorerait l'aptitude du Codex à traiter ces sujets en amont. Cette fonction des comités régionaux de coordination serait évidemment évolutive.
58. La représentante de l'OMS a insisté sur le rôle stratégique renforcé que les comités régionaux de coordination pourraient jouer dans les débats sur la sécurité sanitaire des aliments dans les régions, en comblant les lacunes laissées par la suppression des tribunes qui réunissaient des responsables de la réglementation relative à la sécurité sanitaire des aliments aux niveaux mondial et régional dans les années 90.

Débat général

59. Le Comité exécutif s'est penché sur les recommandations figurant au paragraphe 22 du document et a formulé les observations et conclusions suivantes:
60. Les membres se sont félicités des propositions de revitalisation, en faisant remarquer que les comités de coordination leur avaient réservé un accueil favorable.
61. S'agissant de la proposition relative à la collecte d'informations, il a été indiqué que les coordonnateurs avaient des difficultés à obtenir des renseignements parce que les pays ne comprenaient pas l'intérêt de fournir et de partager ce type d'éléments. Une plateforme pourrait faciliter la fourniture et la mise en commun d'informations de manière structurée et systématique. Il était important de ne pas alourdir la charge inhérente à la transmission de renseignements pour les pays, surtout dans la mesure où ceux-ci devaient aussi faire de même à d'autres fins que celles du Codex. Des informations d'ordre général sur les systèmes nationaux de contrôle des aliments étaient disponibles sur les sites Internet de nombreux pays. Les pays pouvaient trouver davantage d'intérêt à fournir et à obtenir des renseignements sur leur approche à l'égard d'un sujet en particulier, comme la surveillance.
62. Les membres étaient favorables à l'ordre du jour type, qui contribuerait à rendre plus homogènes les travaux des comités de coordination. Ils ont indiqué que cet ordre du jour devait être suffisamment flexible pour que l'on puisse y insérer des points spécifiques visant à répondre aux besoins de la région concernée.
63. Le Secrétariat du Codex a précisé que:

⁷ [CX/CAC 15/38/10](#); [CX/CAC 15/38/10 Add.1](#).

- Le point 4 (Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région) reposait sur une analyse, qui serait réalisée par la FAO et l'OMS et porterait sur les informations communiquées par les pays par l'intermédiaire de la plateforme.
 - Le point 6, dont le titre avait été modifié (Utilisation des normes du Codex dans la région), reposait aussi sur une analyse, qui serait effectuée par le Secrétariat du Codex et concernerait les renseignements transmis par les pays par le truchement de la plateforme.
 - Un nouveau point (Travaux du Codex présentant un intérêt pour la région), qui serait préparé par les Coordonnateurs régionaux, devait être ajouté à l'ordre du jour type.
64. La représentante de la FAO a expliqué que le traitement du point 4 de l'ordre du jour type des comités régionaux de coordination évoluerait très probablement à mesure que les techniques de prévision pertinentes à l'appui du recensement des nouveaux enjeux à moyen et long termes se développeraient. Pour le cycle suivant des comités régionaux de coordination, la FAO et l'OMS s'appuieraient sur des moyens plus ponctuels de collecte et d'analyse des informations relatives à la situation en matière de sécurité sanitaire des aliments.
65. La représentante de l'OMS a précisé que la mise en place d'une base de données permettant de recueillir des renseignements devait remplacer le système actuel de lettres circulaires et qu'il était important, à l'heure d'élaborer les éléments destinés à alimenter cette base, de s'appuyer sur les informations existantes et d'éviter les doublons, ainsi que de s'abstenir de faire peser sur les pays une charge supplémentaire liée aux réponses à d'autres questionnaires. Elle a également noté que la mise en commun des pratiques optimales pourrait être facilitée par l'usage de la plateforme du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments, qui assurait aussi ces fonctions au niveau régional.
66. Par ailleurs, la représentante de la FAO a indiqué que la FAO et l'OMS partageaient la frustration des membres au sujet de la collecte inutile d'informations. Elle a souligné qu'il était proposé de procéder à une nouvelle réflexion quant à la question de savoir quelles informations présentaient intérêt pour les membres du Codex et les organisations mères ainsi que sur les modalités de facilitation de l'entrée des informations.

Conclusion

67. Le Comité exécutif:
- S'est déclaré favorable à l'initiative du Secrétariat du Codex, de la FAO et de l'OMS visant à revitaliser les comités de coordination.
 - S'est déclaré favorable à l'alignement des ordres du jour des comités de coordination, en précisant qu'ils devaient être suffisamment flexibles pour que l'on puisse y insérer des points spécifiques visant à répondre aux besoins de la région concernée.
 - A approuvé la version révisée de l'ordre du jour type (annexe II), qui servirait de base aux ordres du jour du cycle suivant (2016-2017) de sessions des comités de coordination.
 - A demandé aux coordonnateurs régionaux de formuler des recommandations sur des sujets en vue du discours principal sur les questions prioritaires à l'échelon régional.
 - A demandé à la FAO et à l'OMS, en collaboration avec le Secrétariat du Codex:
 - d'élaborer un prototype de plateforme pour l'échange d'informations, compte tenu des renseignements déjà disponibles;
 - de formuler une série de questions sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments, qui seraient mises à l'essai lors du cycle suivant (2016-2017) de sessions des comités de coordination;
 - de réaliser une analyse des informations recueillies afin de la présenter au cycle suivant.
 - A demandé à la FAO et à l'OMS, en collaboration avec le Secrétariat du Codex et les coordonnateurs régionaux:
 - de formuler une série de questions sur les besoins et les priorités des régions;
 - de réaliser une analyse des informations recueillies afin de la présenter au cycle suivant de sessions des comités de coordination.
 - A demandé aux comités de coordination d'apporter des contributions initiales en vue des travaux suivants de planification stratégique du Codex.

Trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius**Revitalisation des comités de coordination FAO/OMS (point 6b de l'ordre du jour)⁸**

107. Le Secrétariat a expliqué que les propositions avaient été formulées par le Secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO et l'OMS, afin que soit reconnue l'importance des comités régionaux de coordination en tant que tribunes régionales de la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. Tous les comités régionaux de coordination avaient examiné et accueilli favorablement ces propositions. Il a présenté les quatre principales propositions, à savoir i) les comités régionaux de coordination en tant que tribunes améliorées de la sécurité sanitaire et la qualité des aliments: alignement des ordres du jour des comités régionaux de coordination; ii) la plateforme pour la mise en commun d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et les responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments; iii) la détermination des besoins et des priorités dans les régions; et iv) la planification stratégique régionale et des recommandations concernant spécifiquement ces propositions pour l'étape suivante du processus de revitalisation des comités régionaux de coordination. Il a également été noté qu'il était opportun de convenir des étapes suivantes afin que ces recommandations puissent être mises en œuvre lors du cycle suivant des comités régionaux de coordination (2016-2017), qui commence en septembre 2016.
108. La Présidente a rappelé les conclusions du Comité exécutif, à sa soixante-dixième session⁹.
109. Les délégations ont fait part de leur soutien unanime au processus général de revitalisation.
110. En outre, les délégations se sont déclarées favorables à un ordre du jour type, à condition qu'il soit flexible et qu'il permette d'inclure une allocution principale. La proposition a été accueillie favorablement, puisqu'elle permettait de réactiver les tribunes qui réunissaient les responsables de la réglementation sur la sécurité sanitaire des aliments dans les années 90, ainsi que la plateforme en ligne pour la mise en commun des informations. À cet égard, les délégations ont dit souhaiter que la plateforme devienne une base de données utile pour la collecte de renseignements pertinents sur la sécurité sanitaire des aliments au niveau national.
111. L'importance de conserver la possibilité de concevoir, de présenter et d'adopter des positions régionales a été soulignée.
112. Quelques délégations se sont interrogées sur l'utilité des plans stratégiques régionaux tandis que pour d'autres, il s'agissait d'outils nécessaires pour répondre aux priorités régionales et appuyer le Plan stratégique mondial. Chacun s'est accordé à reconnaître que les plans régionaux devaient être cohérents avec le plan mondial. Quelques délégations ont estimé que les plans régionaux aideraient à mettre en œuvre le plan mondial pris dans son ensemble.
113. La nécessité de préparer les coordonnateurs régionaux à leurs tâches afin de renforcer leur efficacité a été soulignée. Le Secrétariat a déclaré que plusieurs activités avaient déjà été envisagées pour aider les nouveaux coordonnateurs, notamment en coopération avec l'initiative de la Présidente visant à organiser des réunions avec les coordonnateurs.
114. La représentante de la FAO a expliqué que l'idée de l'allocution principale en tant que point de l'ordre du jour des comités régionaux de coordination devait être replacée dans le contexte de la vision commune des comités régionaux de coordination. Les comités devaient être considérés comme les principaux événements, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments dans la région, et comme une tribune pour des débats dynamiques sur les questions les plus préoccupantes dans le contexte régional. La FAO, l'OMS et le Secrétariat travailleraient en coopération étroite avec chacun des coordonnateurs régionaux afin de recenser les questions prioritaires intéressant la région, en vue de préparer une allocution principale ou une table ronde faisant intervenir d'éminents interlocuteurs. La représentante de la FAO a estimé que cela permettrait de renforcer utilement les comités régionaux de coordination, ce qui pourrait contribuer à faire connaître le Codex à un haut niveau politique, à stimuler la participation des principaux membres de la communauté de la sécurité sanitaire des aliments et à améliorer la capacité du système Codex de prendre en main de nouvelles questions relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments. Cela faciliterait également l'établissement de priorités quant aux besoins de renforcement des capacités, l'engagement en faveur d'une meilleure gestion de la sécurité sanitaire des aliments et une participation plus active des pays aux activités du Codex.
115. La représentante de l'OMS a fait observer que le but d'une allocution principale ou d'une table ronde était double: sensibiliser à l'importance du Codex et examiner un thème intéressant la région, allant ainsi au-delà de la fonction d'établissement de normes. Les comités régionaux de coordination deviendraient plus prospectifs en recensant les questions intéressant la région et profiteraient aussi de cette occasion pour aborder des questions globales.

⁸ CX/CAC 15/38/10; REP15/EXEC (par. 56-67); Observations du Cameroun (CRD13) et d'El Salvador (CRD36).

⁹ REP15/EXEC, par. 67.

116. La représentante a noté en outre qu'il était important d'assurer le suivi de la planification stratégique et donc de ne pas mener trop d'efforts parallèles qui réduiraient la quantité de ressources nécessaires à cette tâche. S'agissant du débat sur le remplacement des lettres circulaires par une plate-forme électronique, elle a souligné que l'initiative ne devait pas faire double emploi avec les initiatives en place et qu'elle devait tenir compte des besoins d'information des pays tels qu'ils avaient déjà été identifiés. Elle a ajouté qu'il importait de faire en sorte que des informations pertinentes soient fournies et qu'elles puissent ensuite être analysées et utilisées par les comités régionaux pour leurs travaux.
117. Certaines délégations ont indiqué que les contributions et le soutien des bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS étaient importants pour la revitalisation des comités régionaux de coordination et que les travaux des comités régionaux de coordination pourraient ainsi être menés dans une perspective plus large (concernant la sécurité sanitaire des aliments et le commerce dans les régions) que ce n'est actuellement le cas.

Conclusion

118. La Commission:
- a) s'est félicitée de la revitalisation des comités régionaux de coordination, considérant qu'il s'agissait d'un processus utile, et elle a approuvé les recommandations formulées par le Comité exécutif à sa soixante-dixième session et les travaux du Secrétariat de l'OMS et de la FAO dans ce domaine;
 - b) a reconnu l'importance de la plateforme pour le partage de l'information sur le contrôle des aliments;
 - c) a noté l'importance de la coopération interrégionale, qui permettait de confronter les expériences;
 - d) a reconnu que les plans stratégiques régionaux devaient être alignés sur le plan stratégique mondial, mais qu'il fallait inclure des questions régionales spécifiques et des plans stratégiques régionaux qui pourraient le compléter utilement;
 - e) a noté que les activités de renforcement des capacités des coordonnateurs régionaux étaient utiles pour les préparer à remplir leur rôle.